LE MANIFESTE DE LA NOBLESSE

QVI S'EST IETTEE DANS LE PARTY du ROY, ſous la Conduite de Monſeigneur le PRINCE.

Où les veritables Deſintereſſez verront dans la ſuitte d'vn beau raiſonnement, que les Seigneurs & les Gentilshommes qui ſe ſont declarez pour Monſeigneur le Prince, ſont les veritables Seruiteurs du Roy.

Et hoc etiam vidente & ringente inuidia,
Sen. lib. 2. de Benef.

M. DC. LI.



LE MANIFESTE DE LA NOBLESSE,

QVI S'EST IETTE'E DV PARTY du ROY, ſous la Conduite de Monſeigneur le PRINCE.

PARMY les eſtonnemens qui pourroient aujourd'huy ſ'emparer des Eſprits foibles, ou de ceux qui ne ſont pas bien inſtruits dans les conſequences des affaires d'Eſtat ; Celuy de voir la plus belle eſlite des Seigneurs & Gentilshommes de France dans le Party de Monſieur le Prince, pendant que la perſonne du Roy ſe trouue dans vn autre, ſembleroit auoir plus de fondement pour en juſtifier la creance de ceux qui s'y ſeroient attachez, par les ſeuls principes de leurs raiſons particulieres. Car s'il eſt vray, comme il n'eſt que trop conſtant, que la Nobleſſe des particuliers n'eſt rien autre choſe qu'vn beau rayon éclos de la Majeſté de leurs Souuerains, ou bien vn certain écoulement de grandeur emané de leur Authorité : Il eſt du moins à preſumer fort apparemment que la pre-

ſence des Roys eſt aux Gentilshommes, ce que celle du Soleil eſt aux Aſtres; & qu'il ſemble que le plus bel éclat de la Nobleſſe eſt dans ſon éclypſe, lors que la ſplendeur n'en eſt point releuée par la preſence de celuy qui en eſt le ſeul principe.

Cette raiſon, en effet, pourroit bien eſtre aſſez ſurprenante pour jetter l'erreur dans les connoiſſances des foibles; lors qu'ils viendront à conſiderer, Que les Seigneurs & les Gentilshommes qui ſe ſont jettez dans le Party de Monſieur le Prince, & qui ſe ſont du moins aparemment écartez de celuy de leur Souuerain, ſemblent ſ'eſtre dégradez volontairement de l'éclat de leur propre Nobleſſe, puis qu'ils ſe ſont eſloignez de celuy qui en eſtoit la ſource: Mais il eſt ſi facile d'eſclairer les erreurs de cette ignorance, & de faire voir que la luëur apparente de cette raiſon, n'eſt qu'vn Phainomene trompeur; Que i'oſe me promettre, ſans temerité, qu'apres le raiſonnement que ie m'en vay mettre en ſon jour, il ne ſera point de veritable Deſintereſſé, qui ne juge auec moy, que les Seigneurs & les Gentilshommes, qui ſe ſont rangez du coſté de Monſieur le Prince, ſont les veritables Seruiteurs du Roy; & que ceux qui s'en ſont écartez, ne doiuent eſtre conſiderez, (quelque montre qu'ils faſſent d'vne apparence trompeuſe de fidelité) que comme des veritables Factionnaires, & les Ennemis les plus dangereux de l'authorité de leur Souuerain.

Pour

Pour cét effet il faut presuposer ce qui ne sçauroit estre nié par aucun homme de sens; que le Roy, quelque Maieur qu'il soit, & quelque grande capacité de genie que la nature luy ait eslargy, n'est neanmoins point encor en aage de porter le poids des affaires, & de gouuerner le Tymon de sa Monarchie, sans se conduire par l'intelligence de ceux qui sont aupres de sa personne sacrée, & que la bonne ou la mauuaise fortune de l'Estat ont esleué à l'honneur de sa confidence: pour nier cette verité il faudroit encherir par dessus la flaterie de ce Courtizan de la Cour de Macedoine, qui disoit autre fois pour flatter son maistre, qu'il seroit à propos de diuiniser les mouches qui se repaissoient du sang d'Alexandre; & que cette boisson estant beaucoup plus pretieuse que le Nectar des Dieux, il ne falloit point douter que celles qui s'en repaissoient, meritoient d'estre esleuées à l'immortalité.

Ie presuppose en second lieu, ce que l'experience ne rend que trop visible à toute la France; que les creatures, ou les partizans & protecteurs du C. Mazarin se sont emparez de la personne sacrée de sa Majesté; & que parmy tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, il n'en est point qui ne soit renuoyé auec grand mespris, à moins qu'il ne se rende complaisant à la passion generalle qu'on a pour le restablissement de ce proscript. Tous les gens de bien souscriront à cette verité.

Pour la troisiesme supposition ie soustiens que le Roy n'ayant iamais esté esleué que dans les sentimens du C. Mazarin puis qu'il estoit son gouuerneur, que par les partizans du C. Mazarin, puis que ce Ministre n'en permetroit les approches qu'à ceux qui luy auoient donné des preuues authentiques de leur fidelité, & n'estant tombé apres sa Minorité qu'entre les mains de ceux qui sont attachez ou par complaisance ou par inclination au restablissement de ce proscript; il ne se peut que ses inclinations les plus heroiques, n'ayent esté en quelque façon alterées par les mauuaises impressions que ce Cardinal leur aura donné; & que son esprit Royal ne soit encore dans les mesmes sentimens dans lesquels on l'a esleué, puis qu'on n'en a iamais voulu permettre les approches à ceux qui pouuoient luy en inspirer de meilleurs, & qu'on s'est constament estudié d'esloigner d'aupres de sa personne sacrée, tous ceux qui estoient capables de luy faire enuisager auec sincerité la veritable posture des affaire de cét Estat.

De ces presupositions, que ie n'estime pas moins euidentes que les premiers principes, ie passe à vne verité qui semblera bien estonnante à ceux qui ne la considereront que fort legerement: mais qui neanmoins ne laissera pas de paroistre auec agrement aux yeux de ceux qui voudront prendre la peine de la regarder auec quelque peu de reflection: Ie dis que l'authorité Sou-

[illegible] à dire cette independance Monarchique à laquelle les peuples ſe ſont volontairement ſoûmis pour la direction de leur conduitte, ne ſe retrouue neantmoins point dans le party qui s'eſt emparé de la perſonne du Roy; & que les veritables ſubiets qui veullent la reconnoiſtre de leurs hommages ordinaires, doiuent en ſuſpendre l'affection, iuſques à ce que les bons deſtins de la France, auront oſté ſa Maieſté de la dependance des conſeils de ſes ennemys, pour ne faire eſclairer la ieuneſſe de ſa Maiorité, que par les lumieres, de ceux qui ſont veritablement intereſſés à la conſeruation de ſon authorité.

Ie m'en vay mettre cette verité vn peu plus au iour par la comparaiſon d'vne agreable hiſtoire qui fait le plus bel ornement des Annales de l'Empereur Baſile. Ce Monarque le plus imperieux que la terre ayt iamais porté, & qui n'auoit pas aſſez d'humilité pour permettre qu'aucun de ſes Courtizans, quelque eſleué qu'il fut, le regardât entre les deux yeux; s'eſtant vn iour échaufé à la pourſuite d'vn ſanglier, qu'il vouloit auoir l'honneur de terracer ſans l'aſſiſtance d'aucun de ſes gentils-hommes; effaroucha tellement cette beſte feroce, que s'eſtant retournée furieuſement contre luy, elle l'acula dans vn retranchement,

dont les aproches n'estoient pas possibles, à ceux de sa suite, qui ne manquoient sans doute pas de passion pour le degager de ce peril : Ce sanglier s'estoit outre cela placé en telle posture aupres de l'Empereur qu'il estoit mesme dangereux de l'y attaquer à coups de jauelots sans risquer la personne sacrée de sa Maiesté Imperiale, tellement qu'il fallut que les gentils hommes les plus hardys s'efforçassent de se faire iour par quelque autre endroit, iusqu'à ce qu'incités par les remonstrances de l'Empereur, qui se sentoit impuissant pour resister d'auantage aux furieux assauts de cette beste farouche ; ils furent obligés de décocher leurs fleches, mesmes auec hazard de l'offencer à raison de sa proximité : Ils le firent neanmoins si adroitement, que vint-quatre coups de traits ayans esté dardés, il ny en eut pas vn seul qui ne tombât heureusement sur le sanglier, sans que l'Empereur en receut aucun dommage que celuy d'en auoir apprehendé le succés.

Est-il apres cela besoin de beaucoup d'adresse pour apliquer cette comparaison? qui ne voit que l'Empereur Basile, c'est le Roy? que le Cardinal Mazarin est ce sanglier furieux, qui en veut à l'authorité Souueraine, & qui s'est tellement emparée de la personne sacrée de sa Majesté, que ses veritables subiets sont reduits à la necessité ou

de la laisser perdre ou de la deffendre du moins auec quelque sorte de hazard ; dans la fausse imaginatiom qu'on a que les armes qui sont portées contre le party où le Roy se trouue sont criminelles, & qu'il faut aueuglement se soumettre à sa conduite quelque éuidence qu'on ait qu'elle n'est esclairée, que par les lumieres de ceux qui disposent toutes les affaires de cet Estat à sa ruine.

Ie sçay bien qu'on ne void auiourd'huy que trop de faux conseillers & Ministres, lesquels soubs pretexte de soustenir l'Authorité Souueraine, voudroient bien qu'on fist tirer les affaires en longueur, ou qu'on les disposast pour le moins à quelque fauorable accommodement par des uoyes politiques qui peusent faire compatir leurs interests particuliers auec les generaux ; Et ceux-là sont semblables à ces lâches & ignorans seruiteurs de l'Empereur Basille, qui sous le faux pretexte de garentir leur maistre mesme sans aucunne apparence de danger, se mettoient en deuoir de le faire, par des voyes longues, pendant lesquelles, il estoit impossible que ce pauure Prince ne succombast à la rage du sanglier ; au lieu que les moins interessez & les plus genereux faisant vne meute reflection sur la floible resistence de l'Empereur, iugerent plus sainement qu'il falloit décocher leurs jauelots contre le sanglier, quelque proche qu'il fut de l'Empereur: mais qu'il falloit s'efforces d'assener leurs coups auec tant

d'adresse, que le sanglier en fut terrassé, sans que sa Majesté Imperiale en peut estre aucunement offencée.

Celuy qui voudra bien considerer le procedé de M. le Prince & de tous les Parlemens, Seigneurs & Gentils-hommes qui se sont rangez de son party? ne dira-t'il pas auec moy qu'ils imitent entierement ces sages & genereux de la suitte de l'Empereur Basile; & qu'ils ayment beaucoup mieux attaquer du moins apparemment nostre ieune Monarque pour le sauuer; que de faire semblant de le vouloir deffendre pour le perdre. Ils considerent auec tous les sensez, que Mazarin s'est tellement preualu de la simplicité de sa ieunesse, pour empieter sur son authorité Royalle, qu'il l'a reduite aux abois, ou en estat de ne pouuoir point estre restablie dans sa premiere posture, à moins qu'on ne l'entreprenne par quelque coup hardy: ils voyent que les poursuites de ce mauuais Ministre ont si dangereusement aculé cette mesme authorité Souueraine, apres les mortelles blessures qu'il luy a fait; qu'il n'est pas possible de l'approcher qu'en l'attaquant; & qu'il a si dextrement obsedé la personne sacrée de sa Majesté auec dessein de la perdre, qu'on ne peut pas mesme se mettre en estat de la deffendre, sans se mettre du moins apparemment en danger de l'attaquer.

Ces reflections sincerement desinteressées, leur font fermer les yeux à tous les reproches, que

les ignorans ou les mauuais François leur peuuent faire touchant le dessein du moins apparent qu'ils tesmoignent auoir contre l'authorité Souueraine: Et comme ils iugent qu'il n'est pas possible d'attendre que des voyes plus longues leur en facilitent vn accommodement plus plausible; pendant qu'ils voyent que la Royauté est aux abois, par les intrigues du Mazarin & des Mazarins, ils asseinent adroitement leurs coups contre ces sangliers, quelques proches qu'ils soient de sa Maiesté, auec asseurance qu'ils ne se seront pas plutost deffaits de ces veritables ennemis de l'authorité Souueraine, qu'ils feront voir puis aprés en luy rendant plus asseurement leurs hommages qu'ils n'auoient secoüé le ioug en apparence, que pour s'y soûmettre plus humblement en effet.

Ce raisonnement est si solide que ie l'estime à l'espreuue des plus opiniastres cerueaux du party contraire: mais neanmoins comme il n'est pas assez populaire, pour desabuser la simplicité des foibles, que des ombrages mal pris, pourroient auoir ietté dans des sentimens des-aduantageux à la verité; Ie m'en vay faire voir par des raisons vn peu plus vulgaires, que les Parlements & les Gentils-hommes qui se sont declarés pour le party de M. le Prince, sont les veritables deffenseurs de l'authorité Souueraine & les plus fidelles seruiteurs de sa Majesté.

Comme il eſt vray que la ſource de tous nos deſordres paſſez n'eſt autre que la mauuaiſe conduite du Cardinal Mazarin; auſſi ne faut-il point douter que l'apprehenſion qu'on a de ſon reſtabliſſement, en ſuitte du pouuoir abſolu que ſes partizans ont aupres de ſa Maieſté, ne doiue eſtre le ſeul obſtacle que nos mauuais deſtins oppoſeront conſtamment au retour de la tranquillité publique, puis que nous voyons que depuis le depart de ce mauuais Miniſtre, il n'a pas eſté poſſible de faire croire aux peuples que ſon baniſſement fut ſincere, tandis qu'ils ont veu, que ſes partiſans ou ſes creatures, n'eſtoient point deſcheus de leur premiere authorité.

Cette creance generalle des peuples, eſt ſi contraire à l'intelligence que les ſujets doiuent auoir auec leur Souuerain, pour le maintien de l'authorité Souueraine, qu'il n'eſt pas poſſible d'en renoüer le nœud rompu par les intrigues de ce malheureux Italien, tandis qu'elle ſe conſeruera dans leurs eſprits; & qu'ils auront quelque ſuiet de demeurer dans leur meſ-intelligence, ſous pretexte que celuy qui l'a cauſée par la tyrannie de ſa conduite, n'eſt ſecoüé du gouuernail de cét Eſtat que par vne pure complaiſance qu'on a voulu porter à la violence des affaires, qui ne ſembloient plus en eſtat de pouuoir aucunement compatir auec ſa preſence.

Tellement

Tellement que les parlemens, les Seigneurs, & & les Gentils-hommes les mieux éclairez, connoissant fort bien que pour le restablissement de l'authorité souueraine, il est premierement necessaire qu'on restablisse cette vnion tant desirée des sujets auec leur Souuerain; & voyant outre cela qu'il n'est pas possible de rappeller cette vnion, sans oster le sujet qui l'empesche, c'est à dire l'apprehension du rapel de Mazarin; ils se sont resolus de conspirer vnanimement, pour oster les causes de cette apprehension, c'est à dire pour des emparer la personne du Roy, de tout ce qui peut estre attaché ou par complaisance ou par inclination, à procurer le retour de ce proscrit; sur l'asseurance qu'ils ont que c'est par ce seul moyen que les peuples estant conuaincus de l'impossibilité de ce restablissement, n'auront plus de peine à baiser leur ioug, qu'ils semblent à present regarder de trauers, parce qu'il leur est aduis que celuy qui leur impose le rend intolerable.

Ce zele de trauailler pour le restablissement de l'authorité Souueraine, est d'autant plus digne des parlements & de l'eslite de la Noblesse de France; que plus il est constant qu'ils n'ont d'authorité qu'a mesure qu'ils en reçoiuent de ce premier principe; & qu'il ne se peut faire d'alteration dans le pouuoir de l'authorité Souueraine, qu'il ne se fasse à mesme temps vne notable bresche à celle

qui leur en eſt communiquée par reflection.

De cette raiſon ie paſſe à vne ſeconde qui iuſtifie plus inuinciblement le procedé de la Nobleſſe qui s'eſt declarée pour le party de M. le Prince; Et ie dis que tous ces braues Seigneurs & Gentils-hommes qui ſe ſont genereuſement ſoûmis à la conduite de ce Heros, ne pouuoit pas plus noblement faire éclater le deſſein de ſouſtenir l'authorité Souueraine qu'en ſe reglant ſur l'exemple de celuy qui s'eſt ſi ſouuent & à leurs yeux prodigué à toute ſorte de hazards pour la cimenter de ſon propre ſang; & qui n'a pour tout crime, meſme dans l'eſtime de ſes ennemis, que celuy d'auoir poſpoſé l'amour general de tous les peuples, à la gloire qu'il pretendoit en la ſouſtenant.

Cette reflection eſt ſi veritable qu'elle ne peut eſtre rebuttée que par les ennemis de l'Eſtat: mais elle eſt principalement ſans replique, lors qu'on vient à conſiderer que ces faux zelateurs qui font ſonner ſi haut le beau pretexte de maintenir l'authorité Souueraine, parce qu'ils ſe trouuent emparez de la perſonne de ſa Majeſté, ne l'ont iamais reſpectée que pour la faire ſeruir de marotte à leurs pernicieux deſſeins; comme ils ne ſe ſont iamais ſouciez d'en hazarder les breſches; pourueu que l'eſtat de leur fortune particuliere n'en fut aucunement intereſſé. Ce qui eſt arriué depuis quatre ans ne parle que trop eui-

demment pour vne entiere iustification de cette verité ; & par mesme raison ie pense qu'à conside-rer sainement, & les Seigneurs & Gentils-hommes qui sont à present dans le party, où se trouue la personne du Roy ; & ceux qui se sont declarez pour M. le Prince ; Ceux là ne pretextent l'authorité Souueraine qu'au dessein de s'en seruir pour l'agrandissement ou pour la conseruation de leur fortune ; Comme au contraire ceux-cy mettent du moins dans l'apparence leurs interests sous les pieds, pour n'en esperer le rehaussement que par reflection, par le veritable restablissement de cette mesme authorité.

De ces deux reflections i'en vois naistre vne seconde, qui me fait voir que ces mauuais Sujets qui se sont emparez de la personne du Roy, ne reprochent à M. le Prince qu'il en veut à l'authorité Souueraine, que parce qu'outre qu'ils le iugent imprenable de tout autre costé, ils pensent que la creance en est d'autant plus facile, qu'il est vray semblable que ce Prince ne peut les attaquer dans cette conioncture, sans donner quelque fondement aux simples, de se persuader qu'il attaque le Roy puis qu'il attaque le party ; qui semble du moins estre soustenu par la presence de sa Maiesté. Mais lors que ces personnes trop faciles pour se laisser conuaincre dans les plus vi-

ſibles fauſſetez, voudront conſiderer, que la haine de ces intereſſez eſt vne neceſſité de leur ſubſiſtance, ils pourront iuger puis apres moins dangereuſement, ſi les deſſeins qu'ils ſuppoſent à M. le Prince ne ſont pas plutoſt des pretextes que des veritez.

C'eſt du moins vne des plus illuſtres raiſons qui a obligé la plus belle élite de la Nobleſſe de France de ſe declarer pour le party de M. le Prince, lors qu'elle a conſideré que ſes fameux ennemis qui ſont aupres de ſa Majeſté, ne fomentoient cette fatalle & mortelle deſ-vnion entre le Roy & ſon premier Prince du ſang, que parce qu'ils ont veu que leur intelligence deuoit eſtre l'eſcüeil de leurs fortunes particulieres; & que ce Prince n'auroit iamais aſſez de laſcheté, pour les ſoufrir par la complaiſance de ſes conſeils aupres du Timon de cet Eſtat; Auſſi n'a t'on pas fait beaucoup de cas de ces accuſations friuoles dont on a chargé l'innocence de M. le Prince, qu'il n'en vouloit qu'à l'authorité Souueraine; parce qu'on a veu que cette impoſture eſtoit la ſeule reſource de ſes accuſateurs; & qu'ils n'eſtoient point en eſtat de pouuoir ſouſtenir l'iniuſte agrandiſſement de leur fortune, à moins qu'ils n'eſloignaſſent M. le Prince d'aupres de ſa Majeſté par la ſeulle & fauſſe ſuppoſition, qu'il en vouloit à l'authorité Souueraine.

Apres

Apres ce raiſonnement peut il eſtre de malaiſé qui ne rougiſſe de n'auoir touſiours crû que la Nobleſſe qui s'eſt déuoüée au party de M. le Prince, eſt la ſeuſle deſ-intereſſée, & la plus genereuſe & fidelle de cét Eſtat. Mais quand on vient à conſiderer la conduite de M. le Prince dans ſa retraite, & celuy de la Cour dans ſa povrſuite, n'a-t'on pas grand ſujet de iuſtifier la Nobleſſe qui s'eſt attachée à la deffence de cèt Illuſtre Prince: & de croire que le Roy majeur n'eſt point le premier mobile de ceſt iniuſte deſſein que dans l'apparence; c'eſt à dire en tant qu'il s'y trouue engagé à ſuiure les conſeils de ceux, leſquels abuſant de la ſimplicité de ſon âge par la grande ſujection à laquelle ils l'ont accouſtumé depuis le berceau, luy perſuadent fort facilement, meſme que leurs paſſions ſont les veritables intereſts de ſa Majeſté.

Car ſi la Cour n'eut point eu aucun mauuais deſſein contre M. le Prince lors qu'il ſe retira de Paris, il me ſemble qu'elle pouuoit bien facilement faire voir à toute la France, que le meſcontentement de ce Prince n'eſtoit fondé que ſur des raiſons pretextées; ſi, ſans le pourſuiure viuement comme elle a fait, & ſans dégarnir pour cét effet les frontieres, elle l'eut laiſſé retirer dans quelqu'vn de ſes Gouuernemens; ou, n'ayant point aucune raiſon de ſe retrancher contre les pourſuites de ces ennemys, qui n'euſſent ſeule-

ment pas fait mine de l'attaquer, il n'eust sans doute point peu armer comme il a fait sans se mettre en danger d'estre declaré criminel d'Estat mesme auec le consentement de tous les Peuples; & sans donner par mesme consequence quelque sorte d'apprehension aux plus determinez de s'attacher à son party.

Mais lors qu'il a veu que la Cour, c'est à dire les Mazarins vrays possesseurs Lutins de la bouté Royalle de sa Majesté, ne le pouuoient seulement pas souffrir dans le repos; & qu'ils dégarnissoient mesme les frontieres, pour l'aller trauerser dans la douceur de sa retraite; il a esmeu par la veüe de cet iniuste traitement, les Parlemens, veritablement genereux, à luy permettre de faire des leuées de gens de guerre pour sa deffence; & à tout ce qu'il y a de braue & de bien intentionné dans la Noblesse de France, de faire foule dans son party, sur la creance trop probable qu'ils ont eu que le Roy n'en pouuoit vouloir à celuy qui auoit apuyé son Trône pendant sa Minorité; & que sa bonté Royalle estant innocemment surprise par les artifices de ses ennemys, on ne pouuoit seconder ses conseils contre le plus ferme apuy de son Trône, sans se rendre les instrumens secrets de la perte de son authorité, & les conspirateurs criminels de sa propre ruine.

Quoy que cette raison ne reçoiue point de replique pour la iustification de cette braue No-

bleſſe ; on la peut neantmoins encore rendre plus inuincible, par la reflection qu'on peut emprunter de l'innocence de la conduite du Roy dans toutes ces conjonctures. On ſçait bien que ſi ſa Maieſté auoit iamais eſté en eſtat de regarder la poſture des affaires de ſon Royaume per d'autres yeux que par ceux des Mazarins ; ſi le choix d'vne Maiorité bien auancée ſe fut declaré en faueur de cette engeance pour la conduite de ſon Gouuernement ; ceux qui ſe metroient en eſtat de trauerſer ſes inclinations ſur ce point, donneroient du moins quelque ſuiet plauſible de croire, qu'ils ne ſeroient en peine que de trouuer quelque fauorable pretexte pour leur remuëment. Mais l'aſſeurance qu'on a que ce ieune Monarque n'eſt iamais ſorty des mains des Partiſans du Mazarin ; qu'on ne luy a iamais fait voir d'autres viſages, que ceux qui eſtoient agreables à ce Miniſtre, qu'il a trouué ſa Maiorité pourueüe d'vn conſeil tout compoſé de Mazarins, de peur que ſes inclinations naturellement plus iuſtes, ne portaſſent leur choix ſur quelques meilleures teſtes pour ne ſe regler que ſur leur conduite ; & que par ces meſmes raiſons, ce petit Prince n'a iamais eu la liberté de parler ou de faire que par les organes de ceux, qui ne luy ont iamais permis de ſe declarer qu'en leur faueur : cette aſſeurance, dis-ie, a fait que les veritablement genereux, ſe ſont diſpenſés pour quelque temps d'vne apparence de reſpect, & qu'il ſe ſont iettez dans vn autre party, pour tâcher de rompre les iniuſtes liens

qui captiuent l'authorité Souueraine sous la dépendance des Mazarins, & pour la mettre en estat de s'y pouuoir soûmettre, sans donner aucun suiet à la France de soubçonner qu'ils se rendent complaisans à la faction Mazarine.

Et de vray : N'est-il pas trop visible que l'esprit Mazarin anime encor auiourd'huy la grande Machine de cet Estat, puis que si l'on veut faire vn parallele de la conduite presente auec le passée, on trouuera qu'elles ont vn parfait rapport, & qu'on ne voit point auiourd'huy pratiquer d'autres maximes pour le gouuernement de cette Monarchie, que celles que cet indigne Cardinal pratiquoit autrefois, lors que nos mauuais destins luy en auoient donné le timon. Et cette reflection est si puissante dans l'esprit de la veritable Noblesse de France, que la vengeance du rabais de la Royauté n'anime que trop iustement contre cet insolent Ministre ; qu'elle s'imagine n'auoir que trop de raison pour se ietter dans le party, qui n'a pour dessein que celuy d'affranchir l'authorité Souueraine, & de la mettre en estat de receuoir les obeïssances, que sa condition oblige de luy porter auec plus de respect que tous les autres suiets de la Monarchie. Qu'on considere sans passion ce procedé, sans s'interesser aueuglement ny pour l'vn ny pour l'autre party, & ie m'asseure qu'on n'aura point de suiet de reprocher à la Noblesse qui s'est declarée pour M. le Prince, que d'auoir tardé de le faire, puis qu'il n'est que luy seul qui s'interesse veritablement pour l'authorité du Roy & pour la tranquillité des peuples.

Ie m'en

Ie m'en vay mettre la derniere main à ce Manifeste par vn agreable exemple que i'emprunte de l'histoire d'Amintas Roy de Pergame, & dont ie feray la comparaison auec le sujet du temps, pour finir comme i'ay commencé. Cét Amintas ayant esté pris dans vne bataille par Prusias Roy de Bithinie, fut si rigoureusement traité de ce Roy vainqueur, qu'il fut contraint pour garantir sa vie de deputer vn courier vers Attalus General de ses armées, pour luy faire commandement d'ouurir les portes de ses meilleures places à Prusias lors qu'il s'y presenteroit auec son armée pour s'en rendre le maistre. Ce General reconnut bien en en effet par le sceau Royal, que c'estoit son maistre qui luy faisoit ce cōmandement; Mais sur la creance qu'il eust que sa captiuité le dispensoit de luy obeir en ce point, il luy rescriuit qu'il supplioit tres-humblement sa Maiesté, de luy permettre qu'il luy fist reconnoistre sa fidelité en choquant cette sienne volonté & qu'en attendant qu'il l'eut affranchy de la puissance de ses ennemys, pour luy rendre ses hommages ordinaires, il disposast souuerainnement de tout ce qui estoit necessaire, pour le recouurement de sa liberté: En effet il menagea si prudemment sa conduitte, qu'ayant vigoureusement donné dans l'armée des ennemis à la teste desquels, le vainqueur auoit

mis le mal-heureux Amintas, il la tailla toute en pieces, auec vn si horrible carnage, que le seul Amintas qui auoit esté mis à la teste, pour y perir le premier, y fut sauué tout seul, & reçeut à mesme temps de son Attalus vainqueur, tous les respects & toutes les obeyssances qu'il luy auoit refusé estant vaincu.

Mazarin est cét iniuste Prusias qui s'est emparé de l'innocente personne de nostre ieune Amyntas, c'est à dire de nostre ieune Roy; & qui dispose en suite si souuerainement de son authorité, qu'il l'a fait seruir à toutes ses passions, auec vn empire si absolu, qu'il semble du moins apparemment que c'est choquer sa Majesté que de ne se rendre point complaisant à toutes les volontez de cét insolent Ministre, ou de ceux qui en sont les interpretes: ses volontez ne portent que le faux, quoy qu'illustre titre des volontez Royalles, & sous pretexte qu'elles sót seellées de la marque Royalle de sa Majesté, il pretend que tous ceux qui ne s'y rendent point aueuglement complaisans, sont les seuls & veritables criminels d'Estat.

Le vaillant Attalus, c'est à dire, M. le Prince reçoit ses ordres: il les respecte en effet, parce qu'ils sont reuestus d'vne apparence Royalle: Mais l'asseurance qu'il a que c'est le plus mortel ennemy de l'Estat, qui declare ses volontez par l'organe de

ſon Souuerain qu'il a captiué ſous la dependance de ſes conſeils ; luy fait meſpriſer de s'y ſoumettre ; & luy inſpire à meſme temps le deſſein de rechercher viuement toutes les occaſions de garentir ſon Prince de cette captiuité, affin de courir promptement à luy rendre ſes hommages ordinaires lors qu'il l'aura eſlargy ; & faire voir par ſon exemple pendant ſon triomphe, qu'il ne luy deſobeït maintenant que pour ſon auantage. Tous les ſenſez du moins en doiuuent faire ce iugement ; & par cette meſme raiſon je ne penſe pas que les plus iniuſtes meſme, ayent aſſez de ſujet de condamner la Nobleſſe qui s'eſt ſi genereuſement declarée pour le party de Monſeigneur le Prince, puis qu'il appert par les preſſantes demonſtrations que ie viens d'alleguer, qu'elle n'a fait que ce qu'on en deuoit eſperer ; & que c'eſt par ſa ſeule entremiſe que nous deuons attendre le parfait reſtabliſſement de l'authorité Souueraine & du repos des peuples.

Pour acheuer la iuſtification du procedé de cette genereuſe Nobleſſe, & pour la mettre à l'eſpreuue de toute ſorte de repart, ie penſe que c'eſt aſſés de dire qu'on ne peut blaſmer vn party qui ſe trouue appuyé de l authorité de ſon Alteſſe Royalle ; & pour le progrez duquel cét illuſtre oncle du Roy s'intereſſe auec tant de paſſion, que les plus

échauffez partiſans du Mazariniſme & les plus adroits pour fomenter vn complot, n'ont iamais peu le faire pancher de l'autre coſté; tant il eſt vray qu'il n'en a iamais peu approuuer les pourſuites, parce qu'il les a touſiours iugées auſſi contraires à la iuſtice, que deſ-aduantageuſes à l'authorité Souueraine, dont il eſt conuaincu par l'experience de tout le paſſé, que M. le Prince eſt le plus ferme appuy.

FIN.